

A compter du 25 juillet 2022, Nouveauté pour la collecte des déchets à Taulignan



La collecte des bacs d'ordures ménagères résiduelles (bacs gris et/ou vert foncé) et des sacs en porte à porte sur la commune, c'est bientôt fini. A compter du **lundi 25 juillet 2022**, merci de déposer vos déchets sur l'un des points d'apport volontaire créés sur la commune de Taulignan.

A partir du lundi 25 juillet 2022, déplacez-vous une seule fois et déposez l'ensemble de vos déchets ménagers quand vous le souhaitez.

Création de points d'apport volontaire sur la commune avec l'ensemble des flux de déchets (ordures ménagères résiduelles, emballages recyclables, papiers, verres et cartons). Les types de contenants à utiliser sont les suivants :



Conteneur semi-enterré
pour les ordures ménagères



Colonne aérienne
pour le tri sélectif

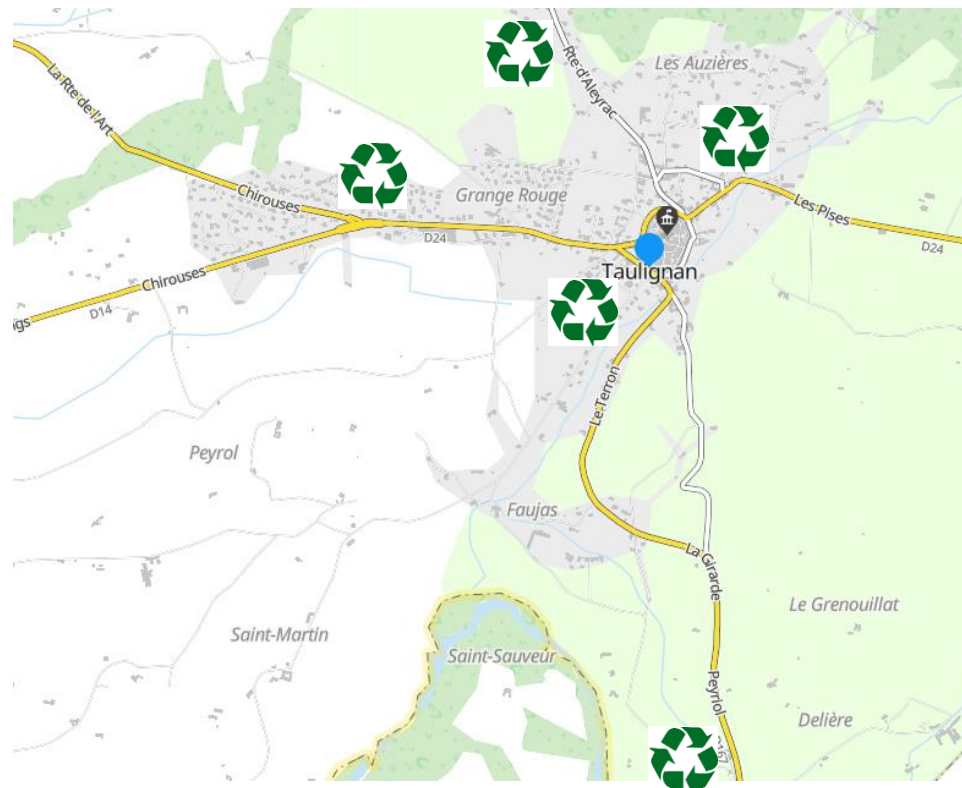


Colonne aérienne
pour les cartons épais
(blancs ou bruns)

Lieux de collecte des déchets :

- **Place Ulo** (en face du cimetière) : conteneurs semi-enterrés pour les ordures ménagères résiduelles ; colonnes aériennes pour les emballages recyclables, les papiers, le verre, les cartons et les textiles.
- **Route de Nyons** : conteneurs semi-enterrés pour les ordures ménagères résiduelles ; colonnes aériennes pour les emballages recyclables, les papiers, le verre et les cartons.
- **Route d'Aleyrac** (parking du Château d'Eau) : conteneur semi-enterré pour les ordures ménagères résiduelles ; colonnes aériennes pour les emballages recyclables, les papiers et le verre.
- **Chemin des Eyrognettes** : conteneurs semi-enterrés pour les ordures ménagères résiduelles ; colonnes aériennes pour les emballages recyclables, les papiers et le verre.
- **Route de Valréas** : conteneurs semi-enterrés pour les ordures ménagères résiduelles ; colonnes aériennes pour les emballages recyclables, les papiers et le verre.

Plan des points d'apport volontaire :



Les déchets jetés dans un conteneur Ordures Ménagères résiduelles sont à ce jour enfouis au centre d'enfouissement de COVED (Roussas) et ne font l'objet d'aucun tri.

Il est donc nécessaire de faire le tri sélectif (verre, papiers, emballages divers), de déposer les déchets en déchèterie (cartons, bois, ferraille, déchets verts, encombrants, gravats, huiles, déchets électriques et électroniques, déchets spéciaux...) car tous ces déchets sont triés et la plupart peuvent faire l'objet d'un recyclage et d'une valorisation. Toutes ces matières premières collectées sont donc réutilisées.

Tout ce qui est déposé dans les ordures ménagères résiduelles est perdu.

Tous les emballages (cartonnettes, acier, alu, plastique...) peuvent être déposés dans la colonne des Emballages recyclables, en vrac, et surtout pas dans un sac fermé. Attention à ne pas imbriquer les emballages les uns dans les autres sinon les différents matériaux ne pourront pas être reconnus sur la chaîne du Centre de tri.